



p34 Portrait : Jean MEYER

aventurier de l'entreprise

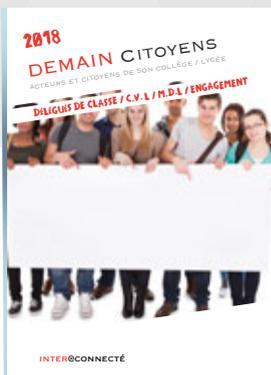
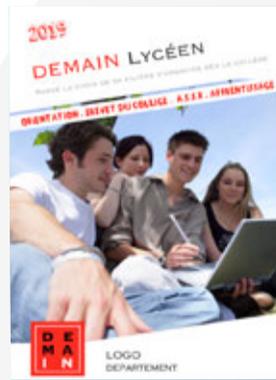
p8 Ecologie à l'école :
des éco-délégués

p9 Élections des délégués de classe,
CVC et CVL et MDL

p18 Dossier Bac 2021

p27 Nancy - Metz Une rentrée 4.0

D E
M A
I I N



De cette rentrée, nous retiendrons une inflexion vers des problématiques de fond, qui changeront l'école comme :

- **Le défi du développement durable à l'école, visant à sensibiliser davantage les élèves à l'environnement.** Ainsi, les notions de **transition écologique, de biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique** sont pour la première fois intégrées dans le code de l'éducation.
- Une scolarité sans harcèlement, la loi pour une école de la confiance inscrit **«le droit à une scolarité sans harcèlement.»** En sensibilisant davantage la communauté éducative, elle participe de l'arsenal de prévention déjà développé par le ministère sur le terrain, comme une priorité ministérielle contre le **harcèlement scolaire**, avec la mise en place des outils pédagogiques, la formation d'une équipe dédiée à la prise en charge des situations de harcèlement et un kit d'information à destination des parents d'élèves.», ajoute le ministère.
- **Un plan pour lutter contre les violences à l'école,** Un «référé violence» sera alors nommé auprès des inspecteurs d'académies. Quant aux élèves perturbateurs, ces derniers pourront être envoyés (sans l'autorisation des parents) dans des structures spécialisées. «Il pourra aussi être proposé aux familles d'envoyer un élève (les poly-exclus) dans un internat tremplin» précise Jean-Michel Blanquer.
- **Mieux accompagner les élèves en situation de handicap,** respectant en cela l'égalité des chances qui passe aussi par la scolarisation des élèves en situation de handicap ». Pour un meilleur accompagnement, depuis le 15 juillet, les séances d'orthophonie sont prises en charge par l'assurance maladie, également en milieu scolaire.

L'arrivée du nouveau baccalauréat

Concrètement, le baccalauréat évolue afin de mieux préparer les élèves à leur orientation et favoriser leur réussite dans l'enseignement supérieur. Il contiendra uniquement quatre matières obligatoires (trois épreuves écrites et un oral), avec l'introduction d'un contrôle continu tout au long de l'année qui comptera pour 40% de la note finale. Ils bénéficient également d'un accompagnement personnalisé et de 54 heures consacrées à leur orientation, pour mieux les aider à choisir la filière professionnelle qui leur convient.

Enfin, la présence du drapeau tricolore bleu, blanc rouge, et du drapeau européen dans chaque classe ainsi que les paroles du refrain de l'hymne national et la devise «Liberté, égalité, fraternité».

Bonne rentrée 2019/2020 !

Philippe Touzeau-Menoni

Sommaire



p6
En #bref et en #brèves



p8
Ecologie à l'école : bientôt des «éco-délégués» dans les classes



p9
Elections collégiennes et lycéennes des délégués de classe, des élus aux CVC et CVL et MDL



p18
Dossier Le Bac 2021



p24
Quels contenus pour la spécialité « numérique et sciences informatiques » ?

p27
Nancy - Metz : Une rentrée 4.0



p30
HEYME : Les ados face aux écrans



p32
Citoyenneté sur la route : Les trottinettes électriques entrent dans le code de la route



p34
Portrait : Jean Meyer aventurier de l'entreprise



En #bref et en #brèves... à cliquer

Les résultats du Bac et du brevet 2019 - Nombre de reçus, mentions...

Au Brevet En 2019, 703 300 candidats ont été admis, soit un taux de réussite de 86,5. 813 200 candidats se sont présentés à l'examen (96,7 % des inscrits contre 98,0 % en 2018). Pour le bac, 755 900 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat, 51 % dans les séries générales, 21 % dans les séries technologiques, 28 % dans la voie professionnelle.

Pour connaître les résultats par filières, type de diplôme, mentions et disparité fille/garçon



Installation du Comité National de suivi de l'école inclusive

Le 17 juillet 2019, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées, installent le Comité national de suivi de l'école inclusive, conformément à l'engagement pris lors de la présentation le 11 juin dernier des mesures constitutives du grand service public de l'école inclusive.

Les chiffres-clés de la rentrée scolaire 2019/2020

Près de 12,4 millions d'élèves franchiront lundi 2 septembre les portes des écoles (6,7 millions), collèges (3,4 millions) et lycées (2,3 millions), auxquels s'ajoutent 207.550 apprentis et 272.850 élèves des premier et second degrés des ministères en charge de l'agriculture et de la santé.

Pour cette rentrée, 248.000 élèves en situation de handicap dans le premier degré et 160.000 dans le second degré sont attendus. Selon le gouvernement, 4.500 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires ont été recrutés.

Ils suivront les cours dispensés par 871.000 enseignants répartis dans les 61.900 écoles et établissements scolaires du public et du privé.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



Homophobie : « PAR UN REGARD », un court-métrage réalisé par un lycéen rencontre le succès

Théodore Tomasz, un lycéen de 18 ans, a réalisé un court-métrage qui a rencontré un franc succès sur YouTube. Son sujet d'étude ?

L'homophobie en milieu scolaire et en société. C'était au printemps dernier que Théodore Tomasz

a tourné son tout premier court-métrage dans le lycée Camille Claudel à Digoin, dans le département de la Saône-et-Loire.

Manga : Strange fruit

Dans cette petite ville pleine de secrets, elles sont les fruits du cauchemar du passé...

Après des années d'absence, Tsubaki revient à Jūmonji, sa ville natale, pour y poursuivre ses études. Tout à sa joie de retrouver ses amies d'enfance, Mika et Moeko, elle semble pleine de vie et insouciante. Pourtant Tsubaki garde en elle un indicible secret... Ses incessants cauchemars sont-ils liés à une affaire sortie de la mémoire collective qui avait pourtant défrayé la chronique il y a 10 ans ? Celle de la disparition inexplicable d'une toute jeune fille. Citée en apparence paisible, Jūmonji cache en réalité bien des mystères, dans lesquels nos héroïnes vont inexorablement s'enliser...



Winky, le nouveau robot pour découvrir la programmation

Ce petit robot tout en rondeur et aux oreilles pointues est la création de Mainbot, une start-up provenant de l'incubateur de l'École Polytechnique. Destiné aux enfants de 5 à 12 ans, Winky a pour mission de leur faire découvrir la robotique et la programmation informatique.

DAILY ART, une appli qui renforce quotidiennement ta culture artistique !

offre ta dose quotidienne de peintures. L'occasion de découvrir de magnifiques chefs-d'oeuvre classiques, modernes et contemporains.

Chaque fiche présente le tableau en haute résolution, ce qui permet de zoomer pour voir tous les détails, notamment sur une tablette.



ÉCOLOGIE À L'ÉCOLE

Les «éco-délégués» arrivent dans les classes

La mesure figure parmi les huit idées de l'Éducation Nationale pour placer la planète un peu plus au centre des salles de cours et un objectif présenté comme l'une des trois priorités de l'année

C'est un des premiers grands moments de l'année pour les collégiens et lycéens : l'élection des délégués de classe, mi-octobre, va se doubler pour la première fois cette année d'une deuxième campagne. Celle des « éco-délégués ».

Au total, 250 000 jeunes, un par classe, seront choisis par leurs pairs pour porter en leur nom les enjeux du réchauffement climatique ou de la biodiversité.

La marche des jeunes pour le climat

Un succès qui avait rassemblé 30 000 enfants et adolescents le 15 mars à Paris a été pris en compte. Les mesures du ministère reprennent à la lettre les propositions émanant des conseils de la vie lycéenne, réunis à la suite de cette mobilisation.

Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, s'engage :

« Nous devons valoriser l'engagement de nos élèves, ils ne demandent que cela », qui appelle à la construction de potagers « autant que possible » dans les écoles, « la plantation d'arbres, la création de ruches... »

Les programmes scolaires des collèges et des écoles primaires, à leur tour, devraient verdir prochainement. Au lycée, on accorde déjà à « l'enseignement au développement durable » une place plus importante que par le passé.



ELECTIONS DÉLÉGUÉS DE CLASSE



Chaque année, à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre, chaque classe doit voter pour élire ses 2 délégués titulaires et ses 2 délégués suppléants, soit 4 personnes au total. Ces élèves représentent l'ensemble de leurs camarades de la classe.

S'informer avant les élections

Élire les représentants de sa classe pour une année entière ne s'improvise pas et ne doit surtout pas être pris à la légère.

Une information obligatoire est organisée par le professeur principal pour informer toute la classe sur le rôle du délégué, ses obligations, sa mission.

C'est ce que l'on appelle la sensibilisation.

Durant cette information, d'autres personnes peuvent intervenir comme le CPE, les surveillants, d'anciens délégués ou bien le professeur d'éducation civique.

Déroulement des élections

Elles sont organisées par un professeur, en général le professeur principal.

Les élections se passent en plusieurs étapes :

- une présentation des différents candidats
- un rappel des règles de vote
- un ou deux tours d'élection (en fonction des résultats)
- le choix de scrutateurs (ce sont les personnes qui veillent au bon déroulement du vote et au dépouillement des bulletins)
- le dépouillement des bulletins de vote
- la proclamation des résultats
- la rédaction du procès-verbal (c'est le compte-rendu de l'élection)

Le vote et les résultats

Le jour J, tous les élèves de la classe votent à bulletins secrets.

Il peut y avoir un ou deux tours: Pour être élu, il suffit d'obtenir la majorité absolue (la moitié des voix plus une) au premier tour, ou la majorité relative (majorité des voix) au second tour.

Si deux personnes ont le même nombre de voix, c'est le plus jeune qui est élu.

Si vous n'avez pas posé votre candidature, vous pouvez quand même être élu. Cependant, vous avez le droit de refuser ce mandat.



Quelles qualités dois-je avoir ?

- Je dois être sérieux, responsable, honnête, impartial
- Je dois savoir communiquer
- Je dois savoir m'informer et informer
- Je dois savoir faire preuve d'initiative

Être délégué des élèves, pourquoi ?

- Je serai mieux informé de tout ce qui touche à ma classe et au collège
- Je pourrai prendre des initiatives pour créer une bonne ambiance dans ma classe
- Je serai l'interlocuteur privilégié de mes professeurs et de l'administration
- J'aurai plus de relations avec mes camarades et je les connaîtrai mieux
- Je leur donnerai des informations
- Je prendrai progressivement des responsabilités

Bref, en tant que délégué, je serai élu et je représenterai mes camarades, en les informant, en les aidant, en les conseillant.

Pour moi, ce sera une expérience enrichissante.

L'ensemble des élèves de 3^e et les collégiens ayant des mandats électifs (délégués de classe, élus au conseil de la vie Collégienne et de Lycéenne) seront formés aux « gestes qui sauvent », soit un total de 1,2 millions d'élèves. L'apprentissage des premiers secours et des gestes qui sauvent est essentiel pour développer une culture commune de la sécurité.

Concrètement, qu'est-ce-que je ferais ?

J'aurai des droits

- Je communiquerai à ma classe les informations données par les professeurs ou l'administration
- J'aurai le droit de participer et d'intervenir au conseil de classe et d'informer mes camarades de ses décisions
- J'aurai le droit de participer aux réunions des délégués
- J'aurai le droit de suivre une formation pour remplir mon rôle au mieux
- Je pourrai participer à des sorties culturelles (visite de l'assemblée nationale, du sénat...)

J'aurai des devoirs

- Je respecterai mes camarades et les adultes
- J'accomplirai correctement les obligations qu'ont tous les élèves (assiduité, travail, discipline...)
- Je consulterai régulièrement mes mandants, c'est à dire mes électeurs, mes camarades de classe
- Je devrai suivre la formation des délégués
- Je devrai préparer les conseils de classe ou conseils d'administration et y participer effectivement
- Je devrai exprimer, dans ces conseils, l'avis des élèves et non mon avis personnel

Se porter candidat

L'élection obéit à un certain nombre de règles.

Les connaître c'est se donner toutes les chances de réussir sa campagne et donc de se faire élire.

Pourquoi devenir délégué ?

Être délégué, c'est avoir envie de prendre la parole pour les autres et faire preuve d'esprit d'initiative. Mais avant tout, le délégué est un interlocuteur efficace auprès de tous les acteurs de l'établissement : élèves, enseignants...

Campagne électorale et élections : Bonnes pratiques

Bien connaître le calendrier électoral, à chaque élection son calendrier :

- délégués de classe : au plus tard la 6e semaine après la rentrée ;
- conseil de la vie lycéenne (CVL) : renouvelé par moitié, chaque année, au cours de la 7e semaine après la rentrée ;
- conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) : au plus tard la 13e semaine après la rentrée, tous les deux ans ;
- conseil national de la vie lycéenne (CNVL) : lors de la 1ère réunion du CAVL.

Préparer la campagne : donner envie de voter

Toute la communauté éducative (chef d'établissement, professeurs, CPE...) est là pour vous aider à comprendre l'enjeu démocratique des élections, vous expliquer le fonctionnement des instances et vous accompagner durant la campagne. Dès la rentrée, les enseignants peuvent ainsi aborder la partie du programme d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) sur la citoyenneté et la représentativité.

Être électeur au lycée, c'est accomplir régulièrement un acte civique.

Être élu, c'est s'engager sur la durée du mandat, au nom des autres.

La campagne : savoir valoriser sa candidature

Élections des délégués de classe ou au CVL : les enjeux ne sont pas les mêmes, vos propositions non plus. Vous pouvez vous faire connaître de différentes façons :

- afficher votre profession de foi ;
- organiser des réunions pour vous présenter ;
- proposer de faire le tour des classes ;
- assurer une permanence pendant la pause de midi et répondre aux questions ;
- et pourquoi pas, diffuser un bilan du mandat précédent.

Pour l'élection au CVL, le lycée imprime un nombre d'exemplaires de la profession de foi de chaque candidat égal à 10% du nombre d'élèves.

Le scrutin : un moment important

Le jour du scrutin est un temps fort dans la vie de la classe, de l'établissement, de l'académie. L'organisation matérielle du scrutin doit permettre un vote confidentiel : l'établissement met à disposition urnes et isolements (la poubelle de classe est à bannir !) et installe le bureau de vote dans un lieu de passage pour l'élection au CVL.

Droits et devoirs du délégué

Vous tirez votre légitimité de l'élection : cela implique de participer aux instances, en siégeant et en intervenant dans les conseils où vous avez été élu.

Droits du délégué lycéen

- Être informé et consulter les autres élèves
- Représenter la classe et le lycée
- Organiser des réunions et animer la réflexion

Devoirs du délégué lycéen

- Être honnête et objectif
- Exprimer le point de vue des élèves et tenir compte de leur avis
- Faire émerger des projets et des initiatives



Ce document sert à répondre à 2 questions essentielles :

Pour qui et pour quoi voter ?

Quelques conseils :

1. **présentez-vous (classe, âge, centres d'intérêt...) avec une photo si vous en avez envie, expliquez vos motivations et faites des propositions (réalisables évidemment...).**

2. **Un slogan, un titre accrocheur ou une illustration font souvent la différence : pensez-y !**

Être représentant lycéen

Une fois élu, vous devez agir dans l'intérêt collectif, expliquer régulièrement votre action et soutenir vos camarades, si besoin. Vous êtes leur porte-parole.

Se préparer à agir

Pour pouvoir proposer des solutions, vous devez bien connaître les attentes de ceux que vous représentez. Vos premières qualités doivent être de savoir écouter et de vous rendre disponible. Pour installer le dialogue, vous pouvez proposer à vos camarades d'installer une boîte à idées et d'utiliser les panneaux d'affichage. Essayez également de mobiliser le journal du lycée et, s'il en existe, la radio ou la web-radio de l'établissement.

Vous êtes délégué de classe : Pourquoi ne pas réunir les élèves de la classe avant le conseil de classe ? Vous pouvez en profiter pour leur demander de remplir des fiches individuelles pour permettre aux plus timides de s'exprimer ! C'est un bon moyen d'identifier les difficultés de vos camarades et de mieux les aider à préparer d'éventuelles médiations. Vous êtes un véritable intermédiaire entre les élèves et les enseignants, entre autres.

Vous êtes délégués au conseil de la vie lycéenne (CVL) : Vous représentez tous les lycéens de votre établissement. Pour être efficace, vous pouvez travailler avec les délégués de classe : assemblées, réunions, sondages vous aideront à faire le point régulièrement et à partager les informations.

Un partenariat avec les membres de la maison des lycéens (MDL) (voir la fiche n°4) permet également de réaliser des actions et de mener à bien des projets.

L'organisation d'inter-CVL, à l'échelle d'un département par exemple, en lien avec le délégué académique à la vie lycéenne (DAVL) et les «référénts vie lycéenne», permet d'échanger sur les savoir-faire et de mutualiser des projets.

Participer et animer

Une réunion, ça se prépare. Une astuce, le « 3QOCP » sert à ordonner ses idées, en répondant aux questions suivantes :

- Qui (participe...) ?
- Quoi (sujets abordés ...) ?
- Quand (date, heure, durée, fréquence) ?
- Où (lieu de la réunion) ?
- Comment (quels supports, contenu, répartition du temps...) ?
- Pourquoi (but de la réunion, objectifs à atteindre...) ?

Le délégué lycéen représente l'ensemble de ses camarades : il doit savoir se mettre à leur disposition pour apporter les bonnes réponses à leurs préoccupations et être électeur au lycée, c'est accomplir régulièrement un acte civique.

Être élu, c'est s'engager sur la durée du mandat, au nom des autres.

Rendre compte

L'esprit de synthèse est votre atout principal pour restituer les points de vue des uns et des autres, défendre les bonnes idées... Pour rendre compte de votre activité, utilisez l'ensemble des droits à votre disposition : libertés d'association, de réunion, de publication et d'affichage.

Dans le lycée, des panneaux sont à votre disposition pour afficher les comptes rendus des réunions.

Et pourquoi ne pas utiliser les réseaux sociaux ? À condition de suivre quelques conseils très simples :

- respecter les personnes ;
- obtenir l'accord d'autrui pour diffuser publiquement une information ;
- ne pas diffuser d'information au nom du conseil de classe, du CA, du CVL, sans l'accord de ces instances.

La formation des élus : un accompagnement continu Une formation des élus est programmée sur l'année entière. Elle vous aide à bien jouer votre rôle de représentant, à vous sentir à l'aise quand vous prenez la parole, à mieux comprendre le fonctionnement du lycée. Elle est assurée par une équipe volontaire, souvent animée par un conseiller principal d'éducation (CPE), et comprend des enseignants et des parents d'élèves.

Reformuler pour bien se faire comprendre

1. **Reformuler, c'est exprimer en d'autres termes ce qui a été dit. Cela permet de vérifier que vous avez bien compris et de montrer à votre interlocuteur que vous l'écoutez attentivement. C'est aussi l'occasion de préciser ce qui n'est pas clair.**

2. **Reformuler permet de se positionner en tant que porte-parole crédible de la classe, des élèves du lycée... Être leur représentant implique de respecter toutes les opinions, d'être juste et à l'écoute.**

L'ensemble des délégués de classe et des élus au conseil de la vie de Lycéenne seront formés aux « gestes qui sauvent », L'apprentissage des premiers secours et des gestes qui sauvent est essentiel pour développer une culture commune de la sécurité.

Au lycée : Assemblée générale des délégués de classe

Présidée par le proviseur

Elle est constituée de l'ensemble des délégués de classe.

L'assemblée générale est un lieu d'échanges sur la vie et le travail scolaire avec les élus au conseil d'administration et au CVL.

Elle se réunit au moins 2 fois par an.

Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) Présidé par le proviseur

20 membres : 10 lycéens élus pour 2 ans au suffrage universel direct + 10 représentants du personnel enseignant et non-enseignant

Le CVL :

- fait des propositions sur la formation des délégués et les conditions d'utilisation des fonds de vie lycéenne ;
- est obligatoirement consulté sur les questions concrètes relatives aux conditions de vie des élèves dans l'établissement : restauration et internat, accompagnement personnalisé, information liée à l'orientation, par exemple.

Le CVL est obligatoirement consulté avant chaque séance du conseil d'administration, soit au moins 3 fois par an. Il peut travailler avec le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) qui s'occupe de la prévention des conduites à risques, addictions, dépendances...

www.education.gouv.fr/cid73077/le-conseil-des-delegues-pour-lavie-lyceenne.html

Conseil d'administration (CA) : Présidé par le proviseur

24 à 30 membres dont 5 représentants lycéens :

4 élus chaque année parmi les délégués de classe + le vice-président du CVL (2 + 1 pour les établissements régionaux d'enseignement adapté).

Le conseil d'administration est l'instance décisionnelle de l'établissement et se réunit obligatoirement au moins 3 fois par an.

D'autres instances sont directement issues du CA, comme la commission permanente qui prépare les sujets soumis au CA et le conseil de discipline qui apporte une réponse adaptée et graduée aux manquements des élèves au règlement intérieur. La commission permanente comprend deux élèves désignés parmi les délégués au CA. Le conseil de discipline comprend trois élèves désignés parmi les délégués au CA.

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

Le CESC s'occupe de la prévention des conduites à risques, addictions, dépendances... Il peut travailler avec le CVL sur les questions de santé.

Le vice-président du CVL est élu pour un an par l'ensemble des membres du CVL lors de la première réunion et siège de droit au conseil d'administration de l'établissement. Il fait le lien entre les deux instances : il présente au conseil d'administration les avis, propositions et comptes rendus de séance du CVL.

Au niveau académique : Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)

Présidé par le recteur

40 membres dont au moins la moitié d'élèves élus pour 2 ans par les membres titulaires et suppléants des CVL.

Le CAVL se prononce sur les questions relatives à la vie et au travail scolaire dans les lycées d'une académie. Par exemple, la définition des critères de répartition des fonds de vie lycéenne au niveau académique (entre les établissements, sur projets...).

Le CAVL se réunit au moins 3 fois par an.

Le DAVL coordonne ses travaux.

www.education.gouv.fr/cid73093/le-conseil-academique-de-la-vie-lyceenne.html

Au niveau national : Conseil national de la vie lycéenne (CNVL)

Présidé par le ministre

33 représentants lycéens : 1 élu du CAVL par académie + les 3 lycéens siégeant au conseil supérieur de l'éducation (CSE)

Le CNVL donne son avis sur les questions relatives au travail scolaire, à la vie matérielle et culturelle dans les lycées. Il est aussi informé des grandes orientations de la politique éducative dans les lycées. Le CNVL siège au moins 2 fois par an. Le DNVL anime les travaux de l'instance.

www.education.gouv.fr/cid73097/le-conseil-national-de-la-vie-lyceenne.html

Conseil supérieur de l'éducation (CSE) Présidé par le ministre.

97 membres dont 3 élus lycéens, désignés pour deux ans parmi les titulaires des CAVL. Plus haute instance de l'institution scolaire, le CSE est consulté sur tous les textes et les réformes qui organisent le système éducatif. Par exemple, les programmes scolaires, les examens et les diplômes.

Les différentes instances de la Démocratie lycéenne



Le ministère de l'Éducation Nationale a publié dans le « Journal Officiel » les modalités des nouvelles épreuves des filières générales et technologiques

La réforme du baccalauréat est en marche. Dès la rentrée prochaine en ce qui concerne les premières, la filière générale va être complètement réorganisée : elle ne sera plus organisée en séries.

La filière technologique, elle, conservera sept différentes séries proposées aux lycéens. Mais pour les deux filières, les épreuves elles-mêmes seront organisées sur un même modèle. Les modalités de ces dernières ont été publiées mardi au Journal officiel et consultables ici.

Vous pouvez consulter le détail des programmes des filières générales et technologiques.

Les séries de la filière générale disparaissent

Les trois séries de la filière générale S, ES et L vont être supprimées: les lycéens ayant choisi cette voie suivront un tronc commun (français, histoire-géographie, philosophie, deux langues vivantes, enseignement scientifique, sport, enseignement moral et civique) et trois enseignements de spécialité choisis en première, ramenés à deux en terminale. Les mathématiques ne figurent pas comme une discipline à part entière dans ce tronc commun; y figure en revanche un «enseignement scientifique» de deux heures par semaine, qui croise la physique, les sciences de la vie et de la Terre, les mathématiques et le numérique.

Quant à la filière technologique, le tronc commun sera composé des mêmes matières, avec en plus les mathématiques. En revanche, cette fois, « l'enseignement scientifique » n'est pas présent. Les disciplines scientifiques autres que les mathématiques seront abordées dans le cadre des spécialités.

Les épreuves de la filière générale

Premier changement pour ce nouveau bac général que les lycéens passeront dès 2021: la large part accordée au contrôle continu. Il comptera pour 40% de la note écrite finale. Autre changement de taille: le nombre d'épreuves passées en première et terminale. Seuls cinq examens subsisteront: une épreuve anticipée de français en fin de première, deux épreuves écrites de spécialité en milieu d'année (au retour des vacances de printemps) en terminale, et une épreuve écrite de philosophie, ainsi qu'un «grand oral», enfin de terminale. Toutes les autres matières seront évaluées grâce au contrôle continu.

- L'épreuve anticipée de français comprendra deux parties : un oral de 20 minutes et une épreuve écrite de 4 heures.
- L'épreuve de philosophie reste une épreuve écrite de 4 heures.
- Le nombre et la durée des deux épreuves de spécialité sont variables.
- Le «grand oral» durera 20 minutes. Il sera lié à l'un des enseignements de spécialité.

A noter qu'un rapport de Cyril Delhay, professeur d'art oratoire à Sciences-Po, rendu au ministre Jean-Michel Blanquer fin juin, recommande trois parties : une présentation initiale du sujet de 5 minutes, réalisée sans note, debout devant le jury, suivi d'un dialogue de 10 minutes avec le jury qui fait appel aux connaissances de l'élève mais aussi à sa curiosité et ses motivations. Enfin, une relance du jury sur une nouvelle question pour évaluer la capacité du candidat à «rebondir». Le ministre de l'Éducation devra trancher en septembre.

Les épreuves de la filière technologique

Le nombre d'épreuves à passer, leur nature et leur calendrier, ainsi que la part de contrôle continu, sont les mêmes que pour la filière générale. La distinction réside dans la nature des deux épreuves de spécialité, avec un panel plus vaste que pour la filière générale, et surtout le fait qu'elles sont automatiquement définies selon celle des sept séries dans laquelle se trouve l'élève.

Les détails complets de ces épreuves de spécialité de la filière technologique sont disponibles ici.

Les épreuves de spécialité de la filière générale

- Arts: une épreuve écrite de 3 h 30 et un oral de 30 minutes.
- Biologie-écologie: une épreuve écrite de 3 h 30 et une épreuve pratique de 1 h 30.
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques: une épreuve écrite de 4 h.
- Humanités, littérature et philosophie: une épreuve écrite de 4 h.
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales: une épreuve écrite de 4 h et un oral de 20 minutes.
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité: une épreuve écrite de 4 h.
- Mathématiques: une épreuve écrite de 4 heures.
- Numérique et sciences informatiques: une épreuve écrite de 3 h 30 et une épreuve pratique de 1 h 30.
- Physique-chimie: une épreuve écrite de 3 h 30 et une épreuve pratique de 1 h 30.
- Sciences de la vie et de la Terre: une épreuve écrite de 3 h 30 et une épreuve pratique de 1 h 30.
- Sciences de l'ingénieur: une épreuve écrite de 4 h.
- Sciences économiques et sociales: une épreuve écrite de 4 h.

Les épreuves obligatoires des enseignements de spécialité Numérique et sciences informatiques, Physique-chimie et Sciences de la vie et de la Terre comportent, pour les candidats des établissements publics et privés sous contrat, une évaluation des compétences pratiques. Ces trois évaluations sont organisées dans l'établissement scolaire du candidat, au cours du trimestre de l'année scolaire pendant lequel se déroule l'épreuve écrite.

La note attribuée à chacune de ces épreuves prend en compte les résultats de cette évaluation pour un maximum de 4 points sur 20 pour Physique-chimie, 5 points sur 20 pour Sciences de la vie et de la terre, 8 points sur 20 pour Numérique et sciences informatiques.

Pour les candidats individuels et les candidats des établissements d'enseignement privés hors contrat, la note attribuée aux épreuves de Numérique et sciences informatiques, de Physique-chimie et de Sciences de la vie et de la Terre est la note obtenue à la partie écrite de l'épreuve ramenée à une note sur 20 points.

Le second groupe d'épreuves auquel sont autorisés à se présenter les candidats ayant obtenu, à l'issue du premier groupe d'épreuves, une note moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10 est constitué d'épreuves orales de contrôle. Après communication de ses notes, le candidat choisit deux disciplines au maximum parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites obligatoires du premier groupe, anticipées ou non.

La nature et la durée des épreuves terminales obligatoires du baccalauréat général sont fixées comme suit :

	Nature des épreuves	Durée
Epreuves anticipées		
1. Français	Ecrite	4 h
2. Français	Orale	20 min
Epreuves finales		
3. Philosophie	Ecrite	4 h
4. Epreuve Orale terminale	Orale	20 min
5. Epreuves de spécialité		
Arts	Ecrite et orale	3 h 30 et 30 min
Biologie-écologie (1)	Ecrite et pratique	3 h 30 et 1 h 30
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	Ecrite	4 h
Humanités, littérature et philosophie	Ecrite	4 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (2)	Ecrite et orale	4 h 20
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (3)	Ecrite	4 h
Mathématiques	Ecrite	4 h
Numérique et sciences informatiques	Ecrite et pratique	3 h 30 et 1 h
Physique-Chimie	Ecrite et pratique	3 h 30 et 1 h
Sciences de la vie et de la Terre	Ecrite et pratique	3 h 30 et 1 h
Sciences de l'ingénieur	Ecrite	4 h
Sciences économiques et sociales	Ecrite	4 h

La note de chaque épreuve de contrôle est affectée du même coefficient que celui de l'épreuve correspondante du premier groupe. Lorsque le candidat au baccalauréat général ou technologique a choisi comme épreuve de contrôle une épreuve comportant une partie orale ou pratique, la note obtenue est affectée de l'ensemble du coefficient de cette épreuve (partie écrite et partie orale ou pratique).

Seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au deuxième groupe d'épreuves est prise en compte par le jury.

Les candidats qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et qui sont autorisés à étaler sur plusieurs sessions le passage de la totalité des épreuves de l'examen conformément à l'article D. 334-8 du code de l'éducation sont également autorisés à étaler le passage des épreuves du second groupe dans les conditions suivantes.

En fonction du relevé des notes qui lui est remis après la délibération du jury sur la série d'épreuves du premier groupe qu'il a passées lors d'une session, le candidat peut faire le choix, par anticipation de la totalité de ses résultats au premier groupe d'épreuves et de la décision finale du jury, de se présenter à une ou deux épreuves de contrôle correspondant aux disciplines dans lesquelles il a passé l'épreuve du premier groupe lors de la même session.

La nature et la durée des épreuves terminales obligatoires du baccalauréat technologique sont fixées comme suit :

	Nature des épreuves	Durée
Toutes séries		
Epreuves anticipées		
1. Français	Ecrite	4 h
2. Français	Orale	20 min
Epreuves finales		
3. Philosophie	Ecrite	4 h
4. Epreuve orale terminale	Orale	20 min
5. Epreuves de spécialité		
Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)		
Chimie, Biologie et physiopathologie humaines	Ecrite	4 h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	Ecrite	3 h
Série sciences et technologies de laboratoire (STL)		
Biochimie-Biologie-Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire	Ecrite et pratique	3 h et 3 h
Physique-chimie et Mathématiques	Ecrite	3 h
Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)		
Analyse et méthodes en design	Ecrite	4 h
Conception et création en design et métiers d'art	Pratique	4 h
Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)		
Physique-Chimie et Mathématiques	Ecrite	3 h
Ingénierie, Innovation et développement durable	Ecrite	4 h
Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)		
Droit et économie	Ecrite	4 h
Management, sciences de gestion et numérique	Ecrite	4 h
Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)		
Economie - gestion hôtelière	Ecrite	4 h
Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique pratique alimentation-environnement	Ecrite et	6 h (1)
Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)		
Culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales	Ecrite	4 h
Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	Pratique	50 min

(1) L'épreuve se décompose en 2 sous-épreuves écrites et pratiques de 3 heures chacune.

A l'issue du passage de la totalité des épreuves du premier groupe, et si la décision finale du jury l'autorise à s'y présenter, le candidat fait le choix définitif de la ou des deux épreuves de contrôle qu'il retient au titre des épreuves du second groupe. Lorsque ce choix définitif porte sur des disciplines pour lesquelles il a déjà subi l'épreuve de contrôle par anticipation, les résultats qu'il y a obtenus sont immédiatement pris en compte par le jury au titre du second groupe. Dans le cas contraire, le candidat confirme qu'il renonce définitivement aux résultats de la ou des deux épreuves de contrôle passées par anticipation qu'il ne souhaite pas conserver et passe, lors de la session où le jury a rendu sa décision finale, la ou les deux épreuves correspondant à ses choix. Quel que soit le nombre de sessions accordé au candidat pour étaler la totalité des épreuves du premier groupe de l'examen, il ne peut passer qu'une épreuve de contrôle par discipline évaluée au premier groupe d'épreuves. De même, le nombre total des épreuves de contrôle que le candidat peut conserver au titre du second groupe d'épreuves est limité à deux.

Le présent arrêté est applicable à compter de la session de 2021 du baccalauréat général et technologique et prend effet pour les épreuves anticipées organisées au titre de cette session de l'examen.

En route vers le BACCALAURÉAT 2021

QUELS ENSEIGNEMENTS EN PREMIÈRE ET TERMINALE ?

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Enseignements communs

16 h en voie générale ; 13 à 14 h en voie technologique

français en 1 ^{re}	philosophie en Tle	enseignement scientifique ¹ / mathématiques ²	
histoire - géographie	enseignement moral et civique	langue vivante A et langue vivante B	éducation physique et sportive

3 SPÉCIALITÉS
EN 1^{re}

2 SPÉCIALITÉS
EN Tle

VOIE GÉNÉRALE Enseignements de spécialité



< ou >

1 SÉRIE
AU CHOIX

VOIE TECHNOLOGIQUE Enseignements de spécialité selon la série



4 h par enseignement en 1^{re} ; 6 h en Tle

arts	mathématiques
biologie - écologie ³	numérique et sciences informatiques
histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques	physique - chimie
humanités, littérature et philosophie	sciences de la vie et de la Terre
langues, littératures et cultures étrangères	sciences économiques et sociales
littérature et langues et cultures de l'Antiquité	sciences de l'ingénieur

Enseignements optionnels en voie générale

Dès la 1^{re} : langue vivante C⁴ ; arts ; EPS ; langues
et cultures de l'Antiquité⁵

En Tle : mathématiques expertes ; mathématiques
complémentaires ; droit et grands enjeux du monde
contemporain

Les enseignements de spécialité
des séries de la voie technologique
sont sur education.gouv.fr

STMG
sciences et technologies
du management et de la gestion

ST2S
sciences et technologies
de la santé et du social

STHR
sciences et technologies
de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D
sciences et technologies de l'industrie
et du développement durable

STL
sciences et technologies
de laboratoire

STD2A
sciences et technologies
du design et des arts appliqués

TMD
techniques de la musique
et de la danse

(1) En voie générale - (2) En voie technologique - (3) Uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles - (4) Dont langues régionales
(5) L'option LCA est évaluée au contrôle continu et donne lieu, le cas échéant, à un baccalauréat

Quels contenus pour la spécialité « numérique et sciences informatiques » ?

Cette spécialité vise des concepts et des méthodes qui fondent l'informatique, dans ses dimensions scientifiques et techniques. L'enseignement restera majoritairement théorique et s'appuiera sur quatre thématiques :

- qui représentent sous une forme numérique unifiée des informations très diverses : textes, images, sons, mesures physiques, sommes d'argent, etc.
- qui spécifient de façon abstraite et précise des traitements à effectuer sur les données à partir d'opérations élémentaires.
- qui permettent de traduire les algorithmes abstraits en programmes textuels ou graphiques de façon à ce qu'ils soient exécutables par les machines.
- qui permettent d'exécuter des programmes en enchaînant un grand nombre d'instructions simples, assurent la persistance des données par leur stockage et de gérer les communications. On y inclut les objets connectés et les réseaux.

Un élément transversal sera également abordé : les interfaces qui permettent la communication avec les humains, la collecte des données et la commande des systèmes.

En résumé : la spécialité « numérique et sciences informatiques » te fera découvrir l'histoire de l'informatique, ses principes généraux, les bases de la programmation et aussi comment fonctionne pratiquement les machines (PC, smartphone, objet connecté...). Ce programme s'inspire beaucoup, en plus allégé, des programmes de **première année de licence d'informatique**

Un projet devra être présenté

Mais l'enseignement ne sera pas que théorique et, par petit groupe. Les élèves pourront y consacrer un quart de leur temps. **Les élèves pourront, par exemple, travailler autour d'un réseau d'objets connectés, d'une application mobile ou web, ou la programmation d'un jeu.**

Des points d'étape sont prévus pour faire un bilan avec le professeur, valider des éléments, contrôler l'avancement du projet ou adapter ses objectifs, voire le redéfinir partiellement. Pour obtenir le programme détaillé de cette spécialité, le Conseil national des programmes a édité un document de 12 pages que tu peux [télécharger ici en version PDF, 520 ko](#).

Pour qui et pour quoi ?

Il ne faudra pas être un surdoué de l'informatique pour choisir cette spécialité. Cette spécialité sera le prolongement de l'enseignement des **Sciences Numériques et Technologie** (SNT) prévu en classe de seconde (1h30 par semaine).

L'objectif est de et de comprendre les fonctionnements principaux de l'informatique.

En cas de poursuite des études d'informatique après le bac, cette spécialité est fortement recommandée. Elle peut être intéressante pour les élèves qui se destinent à des **études d'ingénieur**.

Quelques interrogations subsistent ...

La venue de la spécialité « numérique et sciences informatiques » est une bonne nouvelle, notamment pour tous les futurs étudiants qui se destinent à un métier en rapport avec l'informatique. Des questions restent cependant en suspens. Quels sont précisément lors de la formulation des vœux de [Parcoursup](#) ? Est-ce qu'il y aura un nombre suffisant de lycées qui proposent cette spécialité pour éviter les inégalités territoriales ? Les professeurs seront-ils suffisamment formés dès la rentrée 2019 ? Les lycées seront-ils pour que les élèves puissent suivre une spécialité qui demande un minimum de matériels informatiques ?

Avant de choisir cette nouvelle spécialité, il faut donc se poser les bonnes questions (quelle est la bonne combinaison de spécialités par exemple) et bien se renseigner avant de prendre une quelconque décision. Pour les conseils de classe du deuxième trimestre, prévus le plus souvent après les vacances de février, les élèves devront établir une première liste de 4 ou 5 spécialités parmi celles offertes par leur établissement (11 maximum). Le choix final de 3 spécialités se fera au mois de juin.

[Les premiers chiffres](#) pour la rentrée 2019 montre que 8,4 des élèves de seconde ont choisi cette spécialité pour débiter en classe de première, ce qui est plutôt un bon chiffre par rapport aux nombres de lycées qui peuvent y accueillir des élèves.





L'ASSURANCE DES JEUNES



LUTECEA, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 10 rue Léon Paulat - 13008 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 845 181 379 et inscrite à l'ORIAS sous le n° 19002840. Image : istockphoto

Mutuelle • Assurance stage • Santé à l'international • Responsabilité Civile
Assurance habitation • Assurance Auto/Moto
Assurance nouveau véhicule électrique • Assurance ski

heyme.care



Nancy - Metz : Une rentrée 4.0

Extrait d'un article publié dans D.E.M.A.I.I.N Sept.2019 édition Nancy-Metz

Vers de nouvelles pratiques pédagogiques

Le numérique élargit l'éventail des manières d'apprendre. Équipements mobiles individuels connectés, manuels numériques interactifs, espaces numériques de travail, plateformes de ressources pour apprendre et enseigner, banque de ressources numériques pour l'école (BRNE), applications spécifiques, imprimantes 3D, etc. les usages pédagogiques du numérique s'intègrent pleinement dans les projets d'établissement des lycées retenus. Ils permettent de proposer à chaque élève des méthodes d'apprentissage adaptées à ses besoins, favorisant ainsi la réussite scolaire et développant l'autonomie.

Le dispositif Lycée 4.0 en images : témoignages d'usagers

Lycée Freyming-Merlebach

Lycée Varoquaux Tomblaine



Le dispositif 4.0 permet la mise en place de nouvelles méthodes de travail par l'utilisation d'activités enrichies :

- les classes inversées ou accompagnées permettent d'accompagner les élèves d'une façon moins frontale ;
- le travail collaboratif se développe : les recherches documentaires et les travaux de groupes se font directement dans le cadre de l'heure de classe ;
- une différenciation pédagogique se met en place plus facilement via l'utilisation de sites et d'applications dédiés, la possibilité de créer des parcours différenciés et individualisés est accrue (utilisation des manuels numériques enrichis, création de cartes mentales, de vidéos, exercices, etc.) ;
- les équipements de projection interactifs, installés dans le cadre du dispositif 4.0, en lien avec les équipements mobiles individuels permettent un enrichissement des séquences et supports pédagogiques, et génèrent de l'interactivité.



Des pratiques enrichies : dossier à découvrir sur le site de la DANE

La nécessité de repenser les espaces scolaires

L'intégration du numérique et les changements pédagogiques qui en résultent amènent à réexaminer l'aménagement des espaces scolaires. Deux grands principes doivent être pris en compte lorsque l'on envisage la transformation des espaces :

- l'école doit être un lieu de vie inspirant (bien-être et lieu de socialisation) ;
- la mise en œuvre d'une pédagogie active ;
- le projet Archiclasse, qui fait l'objet d'un site à part entière (<https://archiclasse.education.fr/>), montre qu'il est primordial de rassembler tous



les acteurs d'un projet pour travailler en amont avec les usagers sur sa définition (type, pédagogie à mettre en place) et précise que l'aménagement des espaces n'est pas l'étape première. C'est l'évolution des pratiques pédagogiques qui conduit à la transformation des espaces et non l'inverse ;

- de nouveaux espaces se développent, des espaces Labs : FabLab et tiers lieux pour expérimenter, fabriquer, créer, innover, prendre plaisir à se tromper, et recommencer, échanger, débattre, bénéficier de ressources, mutualiser des compétences, et surtout faire ensemble !

Des éléments issus de la recherche

Dans l'académie de Nancy-Metz, trois projets de recherche concernent le lycée et visent à évaluer ou à améliorer l'influence de l'outil numérique dans les apprentissages :

UN&LEM dont l'objectif est d'étudier les interactions entre les usages personnels et scolaires des lycéens et de leurs entourages (familiaux et éducatifs), en évaluant les facteurs d'influence ainsi que les conséquences que cela implique (notamment pour les familles et les liens entre école et domicile).

B4MATIV a pour fin d'améliorer l'évaluation en cours d'apprentissage à l'aide de l'outil numérique en vue de lutter contre le décrochage scolaire, en particulier dans l'enseignement professionnel ; le projet vise la conception, le déploiement et l'évaluation d'un environnement numérique innovant favorisant la conception d'évaluations formatives de qualité, à la fois au point de vue de l'apprenant et à celui de l'enseignant. L'évaluation régulière des élèves devient alors un outil d'apprentissage.

Lien : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/b4mative/>

PEACE doit étudier la consommation réelle de ressources éducatives numériques par les élèves afin de l'analyser finement et de fournir des synthèses à la fois aux auteurs (sur l'usage précis et réel qui est fait des ressources produites et d'émettre des préconisations de conception), aux enseignants (afin de les doter d'indicateurs sur l'utilisation faite par les apprenants), aux élèves (pour modéliser leur comportement de consommateurs de ressources et les positionner relativement à leurs pairs, voire émettre des recommandations).

Lien : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/le-projet-peace/>

Un bilan des deux premières années :

En attendant le déploiement des outils issus des projets de recherche, les outils de sondage disponibles dans l'ENT permettent de réaliser des évaluations formatives et de proposer des ressources adaptées au parcours individuel de l'élève.

Plusieurs enquêtes ont été menées auprès des élèves et enseignants des lycées 4.0 concernant les équipements et les usages. Des indicateurs spécifiques aux établissements 4.0 sont intéressants à souligner :

- seulement 1 % des enseignants déclare ne jamais utiliser le numérique. 53 % l'intègrent régulièrement dans leurs pratiques, y compris en produisant des ressources, 40 % le font en utilisant des ressources existantes ;
- 92 % des personnels enseignants utilisent les équipements informatiques personnels des élèves et près de 50 % les ont intégrés de façon courante dans leurs pratiques pédagogiques ;
- 81 % des enseignants mettent des ressources numériques à disposition des élèves : des supports de cours, des exercices ou autres activités, des corrigés ;
- 73 % des enseignants utilisent l'ENT pour mettre à disposition leurs supports et 13% sur le réseau informatique de l'établissement ;

- 80 % des enseignants déclarent demander aux élèves un rendu sous format numérique. (60% parfois, 20 % souvent). Les deux tiers utilisent l'ENT pour récupérer le travail (casier de collecte, groupe de travail, messagerie) ;
- par ordre de réponses les plus



fréquentes, les activités proposées aux élèves par les enseignants : prolongements du cours (vidéo, documents textuels, liens vers des sites, etc.), recherche, exercices en ligne, évaluations formatives ou sommatives. Les modalités dans lesquelles le numérique est souvent utilisé : travail de groupe et individualisation/différenciation.

Le dispositif Lycée 4.0, un partenariat avant tout



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



<https://www.grandest.fr/>

[jeunes-et-education](https://www.grandest.fr/jeunes-et-education)

[nouveaux-outils-apprentis](https://www.grandest.fr/nouveaux-outils-apprentis)

<https://www.jeunes.fr/>

[category/actualite](https://www.jeunes.fr/category/actualite)



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND-EST

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



HEYME : LES ADOS FACE AUX ÉCRANS

L'introduction des nouvelles technologies numériques dans nos sociétés a profondément bouleversé nos habitudes de vie ces dernières décennies. Les outils numériques nous simplifient la vie sur bon nombre d'aspects et ouvrent le champ des possibles.

Lorsque les écrans sont utilisés à bon escient, ils constituent naturellement une formidable opportunité pour les jeunes. Malheureusement, tous ne sont pas outillés et certains sont amenés à en faire un usage problématique avec une durée d'exposition excessive. Les jeunes sont en effet nombreux à laisser une place importante voire prépondérante aux écrans dans leur quotidien, ou bien par des usages inappropriés, ils peuvent être exposés à des contenus inadaptés voire être eux-mêmes à l'origine de comportements inadéquates.

D'après l'enquête santé des lycéens réalisée par OpinionWay pour la mutuelle HEYME, ils sont 84% à passer au moins deux heures par jour sur leur smartphone et 15% déclarent être incapables de s'en passer pendant les heures de cours.

Face à ce nouveau phénomène, les adultes se retrouvent bien souvent démunis et ne savent pas toujours comment réagir. Faut-il les laisser s'emparer de ces supports à leur guise ou bien au contraire s'alarmer face à ces pratiques et imposer fermement des limites ?



Comme souvent, la réponse mérite d'être nuancée. L'enjeu n'est pas de leur interdire l'accès aux écrans mais bien plus de les accompagner à découvrir ce nouvel espace afin qu'ils puissent être en mesure d'en faire un usage raisonné et responsable.

Cette éducation aux bons usages du numérique passe en partie par le fait d'informer les jeunes sur les avantages et les dangers liés à l'utilisation des écrans et d'Internet. Ainsi, il peut être bon de leur rappeler qu'un usage excessif peut avoir des conséquences sur les capacités d'attention et de concentration, les performances scolaires, le poids, la vision ou encore le sommeil. En effet, lorsque les jeunes sont exposés tardivement aux lumières bleues émises par les écrans, cela peut provoquer une désynchronisation de l'horloge biologique et par conséquent, des troubles du sommeil. Toujours d'après l'enquête santé réalisée par HEYME, les lycéens sont 44% à déclarer que l'usage qu'ils font des smartphones impacte la qualité de leur sommeil.

Malgré ces constats, il n'est pas toujours nécessaire de s'alarmer ! Si la situation peut dans certains cas être préoccupante, il convient avant tout de relativiser. Fort heureusement, la grande majorité des jeunes font un usage tout à fait adéquate des écrans. En cas de doute, n'hésitez pas à consulter un spécialiste pour obtenir des conseils et sachez que si un usage problématique des écrans est bel et bien diagnostiqué, la situation reste malgré tout réversible ! Les jeunes sont capables de faire preuve d'une grande adaptabilité, il est donc relativement facile de modifier leurs mauvaises habitudes.

HEYME



LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES ENTRENT DANS LE CODE DE LA ROUTE.

Quelles sont les nouvelles règles ?

Les règles pour les EDP motorisés seront essentiellement les mêmes que celles applicables aujourd'hui aux cyclistes, avec certaines spécificités.

Règles générales

- Les utilisateurs d'EDP motorisés doivent adopter un comportement prudent, tant pour leur propre sécurité que celle des autres.
- Il faut avoir au moins 8 ans pour avoir le droit de conduire un EDP motorisé.
- Le transport de passagers est interdit : c'est un engin à usage exclusivement personnel.
- Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son.

Équipements

- Les utilisateurs de moins de 12 ans doivent obligatoirement porter un casque (comme en vélo).
- De nuit, ou de jour par visibilité insuffisante, et même en agglomération, ils portent un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant (par exemple un gilet, un brassard, ...)
- Les EDP motorisés doivent être équipés : de feux avant et arrière, de dispositifs rétro-réfléchissants (catadioptrés), de frein, et d'un avertisseur sonore.
- Il est interdit de circuler avec un engin dont la vitesse maximale n'est pas limitée à 25 km/h.

Voies de circulation

- Les EDP motorisés sont interdits de circuler sur le trottoir (sauf si le maire prend des dispositions afin de les y autoriser). Sur les trottoirs, l'engin doit être conduit à la main sans faire usage du moteur.
- En agglomération, ils ont obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. A défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- Hors agglomération, leur circulation est interdite sur la chaussée, elle est strictement limitée aux voies vertes et aux pistes cyclables.
- Le stationnement sur un trottoir n'est possible que s'ils ne gênent pas la circulation des piétons.
- La loi mobilités permettra aux maires d'édicter des règles plus précises de leur choix.

Sanctions

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation : 35 euros d'amende (2ème classe)
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé : 135 euros d'amende (4ème classe)
- Si vous roulez à plus de 25 km/h : 1 500 euros d'amende (5ème classe)

**Bientôt de
nouvelles règles
de sécurité :
préparez-vous !**

À la rentrée 2019, vous devez
respecter de nouvelles règles pour
conduire une trottinette électrique
(ou tout autre engin de déplacement
personnel motorisé)



> **Soyez prudent !**
Pensez à votre sécurité
mais aussi à celle des
autres.

Séparez-vous
de vos casques audio
et écouteurs

Votre engin doit être équipé :
- d'un avertisseur sonore
- de freins
- de dispositifs rétro-réfléchissants

> **Ne transportez
pas de passager !**
Votre engin est
destiné à usage
exclusivement
personnel.

> **Le stationnement
sur un trottoir n'est
possible que s'il
ne gêne pas la
circulation des
piétons.**

Il est préférable
de porter un casque.
Et c'est obligatoire pour
les moins de 12 ans
(comme en vélo).

Portez un vêtement ou un
équipement
rétro-réfléchissant.
C'est valable la nuit ou en
journée lorsque la visibilité
est insuffisante même
en agglomération.

> **Les enfants de moins
de 8 ans n'ont pas le
droit de conduire ces
engins.**

25 Votre engin **ne doit pas
dépasser les 25 km/h.**

Votre engin
doit être équipé :
- de feux avant et arrière



LORSQUE VOUS ÊTES SUR LA ROUTE...



* Vous n'avez pas le droit de circuler sur les trottoirs ! Ou bien conduisez-le à la main et sans utiliser le moteur.



* En agglomération, vous devez emprunter les pistes et bandes cyclables, lorsqu'il y en a. Sinon, vous pouvez circuler sur les routes limitées à 50km/h seulement.



* En dehors des villes, vous ne devez pas circuler sur la chaussée, vous ne pouvez emprunter que les voies vertes et les pistes cyclables.

QUELLES SONT LES SANCTIONS PRÉVUES ?

Si vous ne respectez pas les règles de circulation :
35 euros d'amende (2^{ème} classe)

Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé :
135 euros d'amende (4^{ème} classe)

Si vous roulez à plus de 25 km/h :
1 500 euros d'amende (5^{ème} classe)



Portrait : Jean Meyer

aventurier de l'entreprise

Est ce que votre premier projet avec le site Bankexam a conditionné la suite de votre aventure « entrepreneurial ? »

Je ne crois pas non. Je me sens entrepreneur depuis l'âge de 10 ans lorsque j'allais cueillir des myrtilles sauvages pour en faire des tartelettes que je vendais ensuite au bord de la route. S'en est suivi de nombreuses expériences entrepreneuriales plus riches et amusantes les unes que les autres.

Détaillez nous votre parcours :

Les tartes aux myrtilles (10 ans)

La vente de frippes sur les marchés (13 ans)

La manche à coup de flute à becs dans les rue de Toulouse (14 ans)

Lancement d'Everchat : On vendait des technos de salle de discussion en ligne en B2B (17 ans)
Ecole d'ingénieur

Un passage rapide de 2 ans en finance à la BNP Paribas aux USA

Lancement de Bankexam : Plateforme communautaire d'examens et concours (25 ans)

MBA à Columbia Business School à NY (27 ans)

Lancement de DateMySchool : Le match.com des campus américains (30 ans)

Lancement de Once : Leader de la rencontre sérieuse sur mobile en Europe (33 ans)

Une question d'actualité : le Brexit va t il pénaliser les entrepreneurs installés en Grande Bretagne, de Londres à Barcelone?

Oui et non. Ca dépend de tellement de facteurs.. Hard vs Soft BREXIT. En attendant, tous les plus grands fonds de capital risques sont au UK et Londres reste la capitale la plus cosmopolite et attractive d'Europe.

Jean, pourquoi la France a t elle moins d'atout pour « garder » ses jeunes créateurs d'entreprise ? Trois critères :

1. Taille et profondeur de marché
2. Coût du travail : L'énigme française. Pour taxer autant le travail alors qu'il n'y a jamais eu autant d'inégalités entre richesses créées par le travail vs richesses créées par le capital
3. Flexibilité du travail : La structure du travail en France est complètement inadaptée aux startups. Aujourd'hui on veut travailler en remote, de chez soi, aux heures de son choix et ne pas être prisonnier d'un CDI, de congés payés en ayant l'obligation de pointer tous les matins à 9h.

Conseillerez-vous à des étudiants de se lancer et si oui , que 'est ce que vous ne referiez pas aujourd'hui ?

Attendre le bon moment. Ca n'existe pas.. C'est un peu comme faire un enfant. Faites... Même si ça a l'air nul... Faites le ! Vous aurez un impact (même faible) sur votre environnement ou votre écosystème et il n'y a pas plus belle récompense.



D.E.M.A.I.N

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE

D.E.M.A.I.N ÉDITION NATIONALE
DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - NUMÉRIQUE



p16 Orientation : Calendrier Parcoursup

p4 En bref et en brèves
Démocratie lycéenne

p12 Éducation aux Médias et à l'Information : Les selfies, juste du narcissisme ?

p18 Lycée numérique
Fédération 8. Lille

N°3 - Janvier 2019 ISSN 2649-1916

LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE

D.E.M.A.I.N ÉDITION NATIONALE
DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - NUMÉRIQUE



p18 Choisir la voie de l'apprentissage

p4 En bref et en brèves
Horizon2021.fr, une actualité de l'ONISEP

p13 Éducation aux Médias et à l'Information : Les enjeux du BIG DATA

p15 L'obsolescence programmée

N°6 - Février 2019 ISSN 2649-1916

LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE

D.E.M.A.I.N ÉDITION SUD
DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - NUMÉRIQUE



p16 Journées Portes Ouvertes du Lycée
Horsier de Montpellier

p4 En bref et en brèves...
Éducation aux Médias

p16 Dossier Semaine de la Presse

N°7 - Mars 2019 ISSN 2649-1916

COLLÈGE - LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE

D.E.M.A.I.N ÉDITION NATIONALE
DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - NUMÉRIQUE



Qu'est ce que la phobie scolaire
entretien avec Stephan VALENTIN

p11 École Inclusive : Inégalités numériques pour l'école inclusive

p15 Éducation aux médias : Quand l'info devient l'infox

p18 Que faire avec un CAP rehausseur ?

N°8 - Avril 2019 ISSN 2649-1916

COLLÈGE - LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE

D.E.M.A.I.N ÉDITION NATIONALE
DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - NUMÉRIQUE



p13 Citoyenneté : spécial élections européennes

p6 En #bref et en #brèves ...
Examens : Comment passer un brevet sans stress...

p11 Éducation aux Médias : YouTube une nouvelle culture populaire ?

p28 Focus sur l'insertion professionnelle des apprentis et des lycéens pro

N°9 - Mai 2019 ISSN 2649-1916

COLLÈGE - LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE

D.E.M.A.I.N ÉDITION NATIONALE
DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - NUMÉRIQUE



p24 Parcoursup

p6 En #bref et en #brèves
L'attestation numérique du Bac ou du Brevet

p16 Dossier : comment optimiser ses révisions

p29 Citoyenneté sur la route : vers une interdiction des trotinettes électriques

N°6 - Juin 2019 ISSN 2649-1916

COLLÈGE - LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE

www.vie-lyceenne.fr

ÉDITIONS P.I.C.U.R.E